



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°64-2023-174

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2023

Sommaire

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques /

64-2023-07-28-00004 - Arrêté fixant la composition du conseil médical des agents de la FPT des Pyrénées-Atlantiques (12 pages) Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques /

64-2023-07-27-00011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales d'ARGET (1 page) Page 16

64-2023-07-27-00009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales d'ARROSES (1 page) Page 18

64-2023-07-27-00006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales d'ARTHEZ D'ASSON (1 page) Page 20

64-2023-07-27-00005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de LACQ (1 page) Page 22

64-2023-07-27-00007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de LUC-ARMAU (1 page) Page 24

64-2023-07-27-00008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de LUCGARIER (1 page) Page 26

64-2023-07-27-00010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de MAZEROLLES (1 page) Page 28

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-28-00004

Arrêté fixant la composition du conseil médical
des agents de la FPT des Pyrénées-Atlantiques



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des
Pyrénées-Atlantiques**

**Arrêté préfectoral fixant la composition du conseil médical
des agents de la fonction publique territoriale
du département des Pyrénées-Atlantiques**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : décret en Conseil d'Etat) ;

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;

VU le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 février 2023 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques ;

VU les arrêtés préfectoraux modificatifs du 10 mars 2023 et du 28 avril 2023 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques ;

VU la nouvelle désignation des représentants du personnel appelés à siéger au conseil médical en formation plénière pour la composition du Département des Pyrénées-Atlantiques en date du 17 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner à compter du 1^{er} août 2023, les membres composant le conseil médical en formation restreinte et en formation plénière ;

1/12

2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24 - www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

CONSIDÉRANT qu'il convient d'abroger l'arrêté préfectoral du 13 février 2023 ainsi que les arrêtés préfectoraux modificatifs du 10 mars 2023 et du 28 avril 2023 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques et d'instituer une nouvelle composition du conseil médical à compter du 1^{er} août 2023.

SUR proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 13 février 2023 ainsi que les arrêtés préfectoraux modificatifs du 10 mars 2023 et du 28 avril 2023 fixant la composition du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques sont abrogés.

Article 2 : Sont nommés, pour une durée de 3 ans, comme membres du conseil médical en **formation restreinte** :

- **Médecins titulaires**
Dr Marielle MARIMBORDES
Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE
Dr Jean-Claude LEUGER
- **Médecins suppléants**
Dr Jacques GARCIA
Dr Alice DELATOUR
Dr Pierre GODARD
Dr Hervé LIBERSAC

Article 3 : Le Dr Marielle MARIMBORDES est désigné pour assurer la présidence du conseil médical en formation restreinte et plénière.

En cas d'absence du président en séance, la présidence est assurée par le médecin qu'il a désigné ou, à défaut, par le plus âgé des médecins présents.

Article 4 : Sont nommés comme membres du conseil médical départemental en **formation plénière** :

Au titre des médecins agréés

Sont nommés, pour une durée de 3 ans, les médecins suivants :

- **Médecins titulaires**
Dr Marielle MARIMBORDES
Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE
Dr Jean-Claude LEUGER
- **Médecins suppléants**
Dr Jacques GARCIA
Dr Alice DELATOUR
Dr Pierre GODARD
Dr Hervé LIBERSAC

2/12

Au titre des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Sylvie MAINE	M. Jean-Paul CASAUBON M. Claude AUSSANT
Mme Vanessa HORROD	M. Alain SANZ M. Jean-Michel DESSERÉ

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Sandrine CABANE-CHRESTIA	Mme Aline LYTWYN M. Sébastien SALAVERRIA
SNDGCT	M. Serge BORDENAVE	Mme Amélie HUSTAIX Mme Odile LE TAILLANDIER

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	Mme Fabienne LOUSTALOT	Mme Sandrine TRIAIL M. Laurent ROUX
UNSA	M. Patrick BOBIN	Mme Maritxu FALCUCCI M. Denis GAZUI

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	M. Christian WILS	M. Frédéric CASTETS Mme Séverine PEE
CFDT	M. Jean Philippe CAZENAVE	Mme Nadège PROHARAM M. Philippe SAPARART

Au titre des représentants du DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Anne-Marie BRUTHÉ	M. Clément SERVAT M. Jean-Pierre HARRIET
Mme Stéphanie MAZA	M. Franck LAMAS Mme Monia ÉVÈNE-MATÉO

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Myriam OXANDABARATZ	Mme Elodie PUCHOL Mme Emma LAÏN
UNSA	Mme Fabienne BORDENAVE	M. Julien CLAVERIE Mme Mathilde FAURE

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	M. Thierry BOUTAN-DEBAT	Mme Camille LEMPEREUR M. Hervé MAUREL
UNSA	Mme Julie NOUVET	M. Romain MANESCAU Mme Corinne GRACIA-MEAVILLA

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Sylvie ANTON	M. Nicolas TOBAL M. Pascal RODRIGUEZ
UNSA	M. Pierre COMETS	Mme Sonia HANDY M. Jean-Pierre CASAMAYOU-SOULÉ

Au titre des représentants de la RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
M. Pierre CHERET	Mme Emilie ALONSO M. Ande STEIN-MAIRIE
Mme Isabelle LARROUY	M. Florent LACARRERE M. François VERRIERE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	Mme Anne-Gaëlle GUILLAUME	M. Jean DORTIGNACQ Mme Stéphanie FREDON
CGT/FO/UNSA	M. Bruno VIGNES	Mme Sandra VETTARD Mme Amélie COHEN-LANGLAIS

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	M. Daniel BEAUDET	Mme Sophie BANOS Mme Catherine FICHEUX
FA-FPT	M. Cyrille GRANIER	Mme Ines RASSINOUX M. Laurent POUPIN

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FSU	M. Fabien LAVIGNETTE	M. Didier BABULLE Mme Christelle HILLAIRET-LANDRE
CGT	Mme Marie-Christine ATTANCOURT	M. Didier REY M. Loïc JOUAN

Au titre des représentants de la commune de BAYONNE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise BRAU BOIRIE	M. Philippe DAUBISSE M. Yves UGALDE
Mme Agnès DUHART	Mme Déborah LOUPIEN SUARES Mme Marie-Anne DELOBEL

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Laetitia BLANDIE	M. Didier BILELLA <i>Pas de 2ème suppléant nommé par l'organisation syndicale</i>
<i>Pas d'autre organisation syndicale représentée dans la mesure où une seule liste de candidats a été déposée aux élections professionnelles en catégorie A.</i>		

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Ludovic ESTELLET	Mme Marie-Hélène GOURGUES <i>Pas de 2ème suppléant nommé par l'organisation syndicale</i>
CGT	Mme Hélène ETCHENIQUE	Mme Laurence GARRIDO <i>Pas de 2ème suppléant nommé par l'organisation syndicale</i>

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Béatrice DUVIN	Mme Anne-Marie ALBERTINI <i>Pas de 2ème suppléant nommé par l'organisation syndicale</i>
CGT	M. Frédéric DUVIGNEAU	Mme Hélène MAGOUROU <i>Pas de 2ème suppléant nommé par l'organisation syndicale</i>

Au titre des représentants du CCAS DE BAYONNE

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Marie Noëlle LARRE	Mme Françoise BRAU-BOIRIE Mme Anne-Marie DELOBEL
Mme Jennifer MOTHE	M. Xabier PARRILLA ETCHART M. Alain DUZERT

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Laëtitia BRETON	Mme Sylvie MEGARD <i>Pas de 2ème suppléant nommé par l'organisation syndicale</i>
<i>Pas d'autre organisation syndicale représentée dans la mesure où une seule liste de candidats a été déposée aux élections professionnelles en catégorie A.</i>		

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Sandra INCHAUSPÉ	Mme Aniurka BELLAN <i>Pas de 2ème suppléant nommé par l'organisation syndicale</i>
<i>Pas d'autre organisation syndicale représentée dans la mesure où une seule liste de candidats a été déposée aux élections professionnelles en catégorie B.</i>		

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Olga HIDALGO	Mme Laëtitia LABACHOT Mme Magali HENRY
CFDT	Mme Sophie JOUHANNET	Mme Sara BREUZARD Mme Nathalie SORHAITZ

7/12

Au titre de la commune de PAU et CCAS de PAU

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE	M. Jean LACOSTE Mme Marie SALESSES
Mme Béatrice JOUHANDEAUX	M. Alain VAUJANY M. Frédéric DAVAN

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	M. Hervé BROUCARET	Mme Emmanuelle ROY Mme Audrey AGRANIER
UNSA	Mme Virginie CASTEROT	M. Sylvain GIACOMINI M. Thierry LAGUETTE

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	M. Philippe SAULNIER	Mme Nathalie MOISDON M. Jean-Luc SAUGUET
UNSA	M. Yves URIETA	Mme Esperance THELCIDE M. Michel SAINT-ESTEBEN

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Valérie ARRÈDE-BARBÉ	M. Olivier SARGHAT Mme Nadine GUÉRIN
UNSA	M. Guillaume SAINT-LOUBERT	Mme Pascale TAUPIAC M. Benjamin POUBLAN

Au titre de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE	M. Jean LACOSTE Mme Stéphanie DUMAS
M. Michel CAPERAN	M. Victor DUDRET M. Jean-Claude FERRATO

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CFDT	M. Franck PAYEN	Mme Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE Mme Isabelle CHEYLAN
UNSA	Mme Sabine TASSIN-MARIÉ	M. Jean-Jacques GODRON Mme Isabelle GEIDER

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
FO	Mme Frédérique GÉRARD-DUTILLEUL	M. Mohamed GHOMARI M. François DUTILLEUL
UNSA	Mme Nathalie COUTOU	Mme Alexia VANDENHELSEN M. Serge POUBLAN

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
CGT	Mme Chantal PASSABET	M. Johnny CANONNE Mme Elsa BELLES
UNSA	M. Sébastien ARÇANUTHURRY	M. Matthieu LAMARQUE Mme Jennifer ESCOBAR

9/12

Au titre des représentants du SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES :

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Nicole DARRASSE	Mme Sandrine LAFARGUE Mme Christine LAUQUE
M. Clément SERVAT	M. Jean ARRIUBERGE Mme Clarisse JOHNSON-LE-LOHER

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Syndicat	Titulaires	Suppléants
AVENIR SECOURS	M. Christophe MOURGUES	M. Arnaud AZEMA M. Matthieu BEDIN
SNSPP-PATS 64	M. Maxime MILON	M. Stéphane BOIVINET <i>Pas de 2ème suppléant désigné étant donné que l'organisation syndicale ne dispose pas d'autres membres au sein de la commission administrative paritaire en catégorie A</i>

Catégorie B

Syndicat	Titulaires	Suppléants
UNSA SDIS 64	M. Sébastien BRAHIC	M. Willy MOULIE M. Régis LEROY
SNSPP-PATS 64	M. Alain MARTIREN	M Vincent NICOLE

Catégorie C

Syndicat	Titulaires	Suppléants
UNSA SDIS 64	M. Franck DAMESTOY	M. Nicolas CASSOU M. Pierre MATON
SA SPP-PATS 64	M. Laurent LAFARGUE	M. Julien SORGON

10/12

2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24 - www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

MÉDECIN-CHEF DÉPARTEMENTAL DU SDIS 64

Titulaires	Suppléants
Dr Christophe CHERECHES	Dr Isabelle TERRASSE

MÉDECINS AGRÉÉS

Titulaire	Suppléants
Dr Marielle MARIMBORDES	Dr Marie-Thérèse LAFOURCADE Dr Jean-Claude LEUGER

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires	Suppléants
Mme Nicole DARRASSE	Mme Sandrine LAFARGUE
Colonel hors classe Alain BOULOU	Lieutenant-colonel Nicolas FARDEAU

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Un officier chef de centre et un représentant du même grade

	Titulaires	Suppléants
Officier de SPP parmi les offi- ciers de SPP chef de centre	M. Joël PRUD'HOMME	M. Arnaud AZEMA

Grade	Titulaires	Suppléants
Sapeur	Mme Clémence ASNIER	M. Jérôme LABORIE
Caporal	M. Javier JIMENEZ	<i>Pas de 2ème suppléant</i>
Sergent	Mme Charlene DARNAUDET	M. Damien MONTERO
Adjudant	M. Hugo MONTIN	<i>Pas de 2ème suppléant</i>
Lieutenant	M. Didier LECOMTE	M. Jérémy DAGUERRE
Capitaine	M. Tony VINCENT	M. Pascal COTTARD
Infirmier	M. Olivier BROUCARET	<i>Pas de 2ème suppléant</i>

Les grades de commandant, lieutenant-colonel, colonel, médecin, vétérinaire et pharmacien ne sont pas représentés par impossibilité administrative.

11/12

2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24 - www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Article 5 : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication devant le tribunal administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex ou via le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du département des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 28 JUIL. 2023

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Charles', with a horizontal line underneath it.

Julien CHARLES

12/12

2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24 - www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-27-00011

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales d'ARGET



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

Arrêté n° 64-2023-

fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARGET

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arget s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marine BEAUME
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Christel CAMESCASSE
- Représentant l'administration : Mme Karine LARROUY, titulaire
Mme Patricia SOUSTRA, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le **27 JUL. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Joëlle GRAS

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-27-00009

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales d'ARROSES

Arrêté n° 64-2023-

fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'ARROSES

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arroses

s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marjorie LAFENETRE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Martine DUTOUR, titulaire
Mme Claudine ROCH, suppléante
- Représentant l'administration : M. Jean-Claude SESQUES, titulaire
Mme Jessica DUVAL, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le

27 JUL. 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Joëlle GRAS

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-27-00006

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales d'ARTHEZ
D'ASSON

**Arrêté n° 64-2023-
fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'
ARTHEZ-D'ASSON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Arthez d'Asson s'établit comme suit :

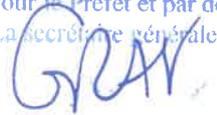
- Représentant la commune : Mme Suzanne BERDUCOU, titulaire
M. Jean-Louis BROUSSET, suppléant
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Louis CATALAN, titulaire
M. Roger PERE, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Paul BERNET-URIETA, titulaire
M. Jean BOURIE, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le **27 JUL. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe


Joëlle GRAS

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-27-00005

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales de LACQ

**Arrêté n° 64-2023-
fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
LACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Aimeline REY BETHBEDER
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-Laure LAFOURCADE
- Représentant l'administration : Mme CABEZA Maria Pilar, titulaire
M. BRAHIC Jacques, suppléant

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le **27 JUIL. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Joëlle GRAS

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-27-00007

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales de LUC-ARMAU



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté n° 64-2023-
fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'
LUC-ARMAU**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Luc-Armau

- Représentant la commune : Mme Martine CLOS-VERSAILLE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Carole BALLAY , titulaire
M. Jean-Jacques GUIRET , suppléant
- Représentant l'administration : Mme Danielle JOUANNA, titulaire
Mme Nicole GUIRET, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le **27 JUIL. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Joëlle GRAS

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-27-00008

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales de LUCGARIER

**Arrêté n° 64-2023-
fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
LUCGARIER**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

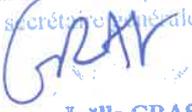
Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lucgarier s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme PARADIS-HIARE Isabelle
- Représentant le tribunal judiciaire : M. LOPEZ Bernard, titulaire
M. NAFFRECHOUX Eric, suppléant
- Représentant l'administration : M. VELEZ Daniel, titulaire
Mme LASCASSIES Simone, suppléante

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le **27 JUL. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Joëlle GRAS

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-07-27-00010

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales de MAZEROLLES

**Arrêté n° 64-2023-
fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
MAZEROLLES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mazerolles s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Christophe LAYAA-LAULHE
- M. Gilles LARQUE
- Mme Paula DOS SANTOS

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n°2 :

- Mme Florence MESPLES DIT PEBOSCQ
- M. Cédric BARRAQUE

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le **27 JUL. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Joëlle GRAS